

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 19-DCM-DGS-092

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 04 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 décembre 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : AVENANT AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
AUTORISATION FICHIER FILOUE.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ - Jean-François PLANES - Agnès BIASUTTO - Jean-Michel PEYRATOUT -- Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Magali VINCENT - Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Patrick ROUAS - Lionel RIQUELME - Valérie AUBRY - Josiane SICCARDI - Viviane TIAR - Céline PRATI-AIGUIER- Denis CHAMBI - Paul MOUROT- Daniel VESSEREAU - Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - Jennifer DELI - François MEURIER.

POUVOIRS : Bérénice BONNAL à Valérie RIALLAND - Daniel DUVOUX à Paul MOUROT - Dominique ROLLAND à Josiane SICCARDI - Nicole VACCA à Jennifer DELI - Agnès MOSCARDINI à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

Madame Cécile GOMEZ donne lecture de l'exposé suivant :

Afin d'évaluer et d'adapter son offre de service aux besoins des publics, la CNAF souhaite mieux connaître le profil des enfants qui fréquentent les établissements accueillant des Jeunes Publics au travers d'un fichier de données, appelé Fichier FILOUé, qui sera produit annuellement par les structures petite enfance avec l'accord des familles fréquentant le multi-accueil.

Si pour les familles fréquentant actuellement le multi-accueil il sera mis à disposition un document émanant de la CNAF, il convient de modifier l'annexe 4, page 38 du règlement de fonctionnement afin que chaque nouvelle famille ait la possibilité de donner son accord.

N° 19-DCM-DGS-092

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20191212-19-DCM-DGS-092
-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver les termes dudit règlement de fonctionnement tel que présenté et joint à la présente note.

Annexe :

- annexe 4, page 38 du règlement.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

32 voix POUR

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.